



PARCOURS DE FORMATION DU CAPITAINE SPP

**RÉFÉRENTIELS NATIONAUX D'ACTIVITÉS
ET DE COMPÉTENCES DE :**

**Chef de groupe
Chef de colonne
Officier de garde
Officier d'encadrement
Manageur des risques de sécurité civile**



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SOMMAIRE

Les présents référentiels décrivent les activités et les compétences des emplois de capitaine SPP

Suivi des modifications des référentiels	page 4
Cadre des activités du capitaine	page 5
Cadre de la formation du capitaine	page 6
<u>Compétences transversales</u>	page 9
<u>Référentiel national d'activités et de compétences du chef de groupe</u>	page 18
Activités et compétences détaillées	page 19
Fiches par activités, compétences associées	page 21
<u>Référentiel national d'activités et de compétences du chef de colonne</u>	page 34
Activités et compétences détaillées	page 35
Fiches par activités, compétences associées	page 37
<u>Référentiel national d'activités et de compétences de l'officier de garde</u>	page 50
Activités et compétences détaillées	page 51
Fiches par activités, compétences associées	page 52
<u>Référentiel national d'activités et de compétences de l'officier d'encadrement</u>	page 55
Activités et compétences détaillées	page 56
Fiches par activités, compétences associées	page 57
<u>Référentiel national d'activités et de compétences manager des risques de sécurité civile</u>	page 60
Activités et compétences détaillées	page 61
Fiches par activités, compétences associées	page 62

SUIVI DES MODIFICATIONS DES REFERENTIELS

CADRE DES ACTIVITES DU CAPITAINE SPP

Contexte

Les capitaines SPP peuvent exercer des fonctions d'encadrement et de direction de bureaux et services. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou des fonctions demandant des responsabilités particulières. Ils peuvent assurer la direction fonctionnelle et opérationnelle des centres d'incendie et de secours.

Ils sont appelés à exercer les fonctions de commandant des opérations de secours en qualité de chef de colonne.

Conditions d'exercice des emplois prévus par les décrets :

1. Conditions de formation :

- Pour l'emploi d'officier de garde, avoir suivi la formation d'officier de garde ;
- Pour l'emploi de chef de groupe, avoir validé la formation de chef de groupe ;
- Pour l'emploi de chef de colonne, avoir validé la formation de chef de colonne ;
- Pour l'emploi de chef de centre, avoir suivi la formation de chef de centre à la suite de l'affectation sur le poste;
- Pour les fonctions d'encadrement, d'expertise, d'études, la formation d'officier d'encadrement et la formation de manageur des risques de sécurité civile permettent d'appréhender les emplois de chef de bureau, chef de service.
- Pour l'emploi de chef de groupement (dans les conditions fixées par le décret 90-850), avoir suivi la formation de chef de groupement ;
- Pour l'activité de formation, être qualifié pour une des activités prévues par les référentiels relatifs au domaine de la formation et du développement des compétences.

Les autres emplois de capitaine prévus dans le décret n°90-850 ne sont pas soumis à une obligation de formation.

2. Des conditions de maintien dans l'emploi :

Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue aux articles 6 et 21 de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour chacun des emplois/activités.

3. Aptitude médicale :

Adaptée à chacun des emplois/activités exercés.

CADRE DE LA FORMATION DU CAPITAINE SPP

La formation d'intégration et de professionnalisation requise dans le cadre de la titularisation, prévue à l'article 7 du décret n°2016-2008 comporte l'ensemble des formations suivantes :

- Chef de groupe
- Chef de colonne
- Officier de garde
- Officier d'encadrement
- Manageur des risques de sécurité civile
- Accompagnateur de proximité
- Agent de prévention

Conditions d'accès aux formations

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

- le décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer les emplois de capitaine ;
- le décret n°2016-2008 portant statut particulier du cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation d'intégration et de professionnalisation

Avant l'entrée en formation d'intégration et de professionnalisation, l'employeur doit qualifier son agent d'équipier secours d'urgence aux personnes (Cf. référentiel Equipier SPP – bloc de compétence n°4 – Agir en qualité d'équipier prompt-secours et n°5 – Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes).

Pour l'emploi de chef de groupe : être titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin ou suivre à l'ENSOSP, pendant le parcours de formation de capitaine SPP, une compréhension à l'emploi de chef d'agrès tout engin.

Pour l'emploi de chef de colonne, avoir validé la formation de chef de groupe.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité du directeur de l'ENSOSP.

L'ENSOSP élabore un référentiel interne d'organisation de la formation pour chacun des emplois. Ces référentiels internes d'organisation de la formation retroussent les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'ENSOSP, tout en respectant les obligations relatives aux référentiels nationaux d'activités et de compétences et aux référentiels nationaux d'évaluation associés.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendu (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation en situation de travail, formation ouverte et à distance...). Le parcours peut être construit de manière fractionnée et discontinue avec des périodes d'immersion. Le recours aux formations intégrées regroupant plusieurs niveaux est propice au développement des compétences transversales et au partage d'expériences lors de parcours croisés. Il permet de valoriser l'implication des stagiaires dans leur parcours de formation en recréant le collectif de travail (principe de la formation intégrée).

Point de vigilance : lors de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à assurer en propre l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation.

b) Équipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'ENSOSP. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers. Le directeur de l'ENSOSP peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le parcours de formation pour un capitaine ne disposant d'aucune des qualifications du parcours précisé ci-dessus est estimé à 210 jours de formation.

L'estimation de la durée de la formation d'un capitaine préalablement qualifié de toutes les compétences relatives à un parcours de lieutenant de 1^{ère} classe est estimée à 50 jours.

Le volume en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants et des méthodes et techniques pédagogiques.

La durée de la formation de chef de groupe est estimée à 75 jours cumulés, dont 15 jours d'immersion. La formation de chef de groupe intègre une compréhension à l'emploi de chef d'agrès tout engin.

La durée de la formation de chef de colonne est estimée à 15 jours cumulés.

La durée de la formation d'officier de garde est estimée à 35 jours cumulés, dont 5 jours d'immersion et inclue la formation d'accompagnateur de proximité.

La durée de la formation d'officier d'encadrement est estimée à 45 jours cumulés, dont 10 jours d'immersion.

La durée de la formation de manageur des risques de sécurité civile est estimée à 35 jours cumulés.

La durée de la formation d'agent de prévention est estimée à 5 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf. référentiel national d'évaluation) peut permettre de reconnaître et de valider immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le référentiel décrit les activités et les compétences d'un emploi donné :

Emploi - fonction (Ex : chef de groupe)

Domaines d'activités (SUAP / Incendie / Opérations diverses, ...)

Activités / Blocs de compétences

Compétences (combinaison des ressources : habiletés, attitudes, connaissances)

Elles permettent à une personne d'agir et d'atteindre une performance en autonomie

Les savoirs-agir sont les performances attendues

Le résultat attendu après la formation est de permettre au stagiaire de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation correspondant.

Des compétences transversales, présentées en amont des référentiels métiers, sont développées au cours du parcours de formation de capitaine SPP, à l'occasion des blocs de compétences spécifiques à chacun des emplois.

Le référentiel d'activités et de compétences d'accompagnateur de proximité relève de la formation de spécialité du domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

La formation d'agent de prévention est définie dans le guide national de référence relatif à la prévention - GNR PRV1.

COMPETENCES TRANSVERSALES

Liste des compétences transversales à l'ensemble des domaines d'activités du capitaine SPP :

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	<p>Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité</p> <p>Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions</p> <p>Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel</p> <p>Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique</p>
B. S'impliquer dans son emploi	<p>Analyser le contexte, identifier les situations complexes</p> <p>S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances</p> <p>Développer et encourager la réflexivité</p> <p>Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif</p> <p>Comprendre et rédiger des écrits</p> <p>Exercer en qualité d'acteur du service public</p> <p>Diffuser la culture du service public</p>
C. Agir au sein d'un collectif	<p>S'intégrer au sein du collectif</p> <p>Travailler avec et pour le collectif</p> <p>Échanger et partager les informations</p> <p>Développer le collectif en qualité de leader</p>
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	<p>Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle</p> <p>Contrôler et superviser la vérification des matériels et véhicules</p> <p>Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules</p>

Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)

Compétences :

1. Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
2. Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel
4. Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique

Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres et solliciter si besoin l'aide d'un officier sécurité
Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission
Réaliser la mission en adaptant son engagement et celui de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés et mesurer les conséquences sur le personnel et l'établissement
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles
Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...)
Développer et entretenir des liens sociaux et professionnels variés et réguliers afin d'enrichir ses connaissances et ses compétences et les partager dans un climat de confiance
4. Autoévaluer son potentiel physique
Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)
Agir et réagir lors d'une agression physique
Autoévaluer son potentiel psychologique
Développer et améliorer son potentiel psychologique
Agir et réagir lors d'une agression psychologique

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- ° Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants
- ° Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
- ° Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- ° Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
- ° Adopter des gestes et postures adaptés aux contraintes physiques et physiologiques pour soi et le collectif
- ° Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques
- ° Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...)
- ° Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- ° Signaler les actes de violences
- ° Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l’application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d’assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d’une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Être force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l’hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d’alertes d’atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l’état psychologique de ses collègues
- Accompagner et soutenir les familles en cas d’accident

Connaissances :

- Les principes de prévention et règles de sécurité
- Les conditions de port, d’entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d’emploi
- Les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Les règles d’hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Les principes de l’entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L’hygiène et la sécurité en service
- L’impact du stress au travail
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- La perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- La gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue...)
- La prévention des risques liés à l’activité physique (PRAP)

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Maintenir et développer ses compétences
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Élaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Élaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Être dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Le facteur humain et les biais cognitifs
- Les valeurs et normes de l’organisation
- L’organisation et les missions du SIS
- Les droits et obligations du fonctionnaire
- Le devoir de réserve
- Le processus de l’apprentissage
- Le processus de l’amélioration continue, des démarches qualité
- Le droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- L’environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Les filières, cadres d’emplois et carrière
- Le statut particulier de sapeur-pompier professionnel
- Les instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « exercice du commandement et conduite des opérations »
- Livret stagiaire formation d’intégration du fonctionnaire territorial catégorie A (CNFPT)
- Charte sur le sens de l’action publique pour les agents de l’administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Échanger et partager les informations
4. Développer le collectif en qualité de leader

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
Encourager et animer les initiatives de développement durable
3. Échanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Dynamiser le groupe et l'esprit collectif
Valoriser la diversité et la mixité

Éléments des compétences

Habiletés :

- Motiver l'appartenance au collectif
- Organiser la dynamique d'amélioration du collectif
- Développer l'intelligence collective des équipes
- Gérer la diversité et la mixité des collectifs
- Privilégier, dans la mesure du possible, les principes de développement durable
- Communiquer avec efficacité
- Convaincre à l'oral
- Prendre la parole en public
- Élaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les principaux équipements SIC
- Savoir prendre en compte les médias
- Communiquer avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins...)
- S'adapter à l'évolution des TIC

Connaissances :

- L’organisation et les missions du SIS
- Les valeurs et les normes de l’organisation
- La diversité et la mixité des collectifs
- La complémentarité SPP/SPV
- L’intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Les règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- La gestuelle et la gestion de l’oral
- L’éloquence
- Les éléments de communication opérationnelle
- La régulation avec les centres d’appels d’urgence (15-17-18-112)
- L’organisation des systèmes d’information et de communication, la déclinaison départementale
- Les capacités et modalités d’utilisation des équipements de transmission
- Les procédures et le langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils informatiques et logiciels du SIS
- Les concepts et démarches de développement durable

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Contrôler et superviser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux
Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
Organiser le contrôle des équipements de protection individuelle
2. Organiser ou analyser le contrôle de l'état et du fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre ou faire rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° S'équiper et faire s'équiper des équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- ° Savoir contrôler ses EPI
- ° Superviser le contrôle des EPI
- ° Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- ° Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

Attitudes :

- ° Déetecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- ° Accompagner les contrôles réalisés
- ° Nuancer le dysfonctionnement suivant l'impact sur l'activité opérationnelle

Connaissances :

- ° Les capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- ° La démarche qualité et l'amélioration continue

Autres ressources :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Mémo EPI DGSCGC
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Chef de groupe

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FPESCR17
Fiche métier CNFPT – n°11/E/35

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef de groupe

Cadre des activités de chef de groupe :

Le chef de groupe intervient lors des opérations de secours nécessitant la coordination de plusieurs moyens de secours, seul en tant que COS, ou sous l'autorité d'un commandant des opérations de secours chef de colonne ou chef de site.

Au-delà de la fonction de COS, le chef de groupe peut tenir les fonctions :

- de chef de secteur sous l'autorité d'un COS ;
- d'officier renseignements ou moyens au sein d'un poste de commandement ;
- participer au fonctionnement d'une salle opérationnelle ;
- assurer seul des missions de reconnaissance.

Le référentiel national d'activités et de compétences de chef de groupe se compose de :

- 4 domaines d'activités, regroupant 5 activités également dénommées ***blocs de compétences***

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi de chef de groupe :

I. Commandement d'un groupe

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander en position de COS	Préparer son groupe et le déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
	Définir une tactique adaptée à la situation, en coordonnant l'activité de plusieurs agrès et les équipes des services partenaires, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
	Mettre en œuvre la tactique opérationnelle en s'appuyant sur ses collaborateurs et partenaires
2. Commander en position de chef de secteur	Préparer son groupe et le déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
	Mettre en œuvre, sur son secteur, la tactique opérationnelle définie par le COS, en s'appuyant sur ses collaborateurs

II. Assurer une fonction en poste de commandement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
3. Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement	Se positionner au sein du PC
	Assurer la fonction « moyens »
	Assurer la fonction « renseignements »

III. Assurer une mission en salle opérationnelle

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »	Se positionner au sein d'une salle opérationnelle ou d'un PC interservices (PC exploitant ou PC communal) Renforcer un CODIS, en participant notamment à la gestion des moyens de secours et du renseignement opérationnel Assurer une fonction de coordination dans une salle de commandement, de décision

IV. Assurer seul une mission de reconnaissance

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle	Analyser l'environnement et les enjeux de la situation Rendre compte au CODIS en proposant une réponse adaptée à la situation

FICHES PAR ACTIVITÉ

Chef de groupe

Blocs de compétences liés au domaine d'activité de chef de groupe

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Bloc de compétences 1

Activité : Commander en position de COS

Compétences :

1. Préparer son groupe et le déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
2. Définir une tactique adaptée à la situation, en coordonnant l'activité de plusieurs agrès et les équipes des services partenaires, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
3. Mettre en œuvre la tactique opérationnelle en s'appuyant sur ses collaborateurs et partenaires

Savoir-agir :

1. Mobiliser et rassembler de manière anticipée ou inopinée, les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la mission de secours ;
Réaliser si nécessaire, le contrôle des matériels et aptitudes ;
Définir l'ordre de mouvement approprié ;
Commander le groupe en transit.
2. Définir les priorités en fonction :
 - des enjeux ;
 - de la cinétique ;
 - des moyens nécessaires (disponibles et à venir) ;Organiser les actions dans le temps, dans le respect des règles et doctrines en vigueur.
3. Partager la tactique avec ses différents collaborateurs (chefs d'agrès et autres acteurs).

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Préparer un groupe en vue de son déplacement sur ou en dehors de son secteur
- ° Choisir l'itinéraire le plus adapté
- ° Assurer la sécurité du détachement lors des déplacements
- ° Définir, en fonction de l'urgence, des moyens disponibles et des conditions de sécurité, les actions :
 - immédiatement réalisables
 - réalisables dès que les conditions le permettent
- ° Définir les moyens complémentaires nécessaires
- ° Tenir compte des contraintes opérationnelles du secteur
- ° Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- ° S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- ° Donner les actions à réaliser à ses différents interlocuteurs
- ° S'assurer de la bonne exécution des actions demandées
- ° S'appuyer sur les outils de doctrine et de commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité...)
- ° Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- ° Mettre en œuvre le dispositif SINUS
- ° Exploiter les capacités des équipements et matériels
- ° Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- ° Adapter l'usage des matériels au contexte
- ° Intégrer et sécuriser l'utilisation de moyens aériens (hélicoptère) dans une mission

Attitudes :

- ° Être rigoureux dans l'application des procédures
- ° Être attentif aux conditions de déplacement
- ° Être proactif et réactif
- ° Donner du sens à ses actions

- Être juste et mesuré
- Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Les rôles et responsabilités du chef de groupe
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- La doctrine opérationnelle de chef de groupe :
 - L'organisation et la chaîne de commandement
 - Les principes du commandement – le cadre d'ordre
 - Les outils de préparation d'un déplacement
 - Les outils de commandement lors d'un déplacement
 - Les missions et organisation des équipes spécialisées
 - Les outils de gestion opérationnelle et de commandement
 - La marche générale des opérations et connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés :
 - secours à personnes ;
 - incendies de structures ;
 - feux à l'air libre nécessitant des moyens particuliers ;
 - feux dans des établissements particuliers (ERP, industriels, patrimoine...) ;
 - risques technologiques ;
 - risques naturels
- L'analyse de la zone d'intervention, sectorisation
- La compréhension du système feu – les phénomènes thermiques
- La typologie des feux, les procédés et méthodes d'extinction
- La réaction au feu des matériaux
- L'impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- La procédure gaz classique, la procédure gaz renforcée
- Les dispositions constructives, prévention opérationnelle
- Les éléments à rechercher lors des reconnaissances
- Les périmètres et zonages de sécurité
- Les sauvetages, mise en sécurité, confinement, évacuation
- La gestion des fluides
- Les capacités et modalités d'utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les établissements hydrauliques et l'alimentation des engins

- Les règles d’emploi des EPI
- La protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités
- L’utilisation et les capacités des hélicoptères de la sécurité civile

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 2

Activité : Commander en position de chef de secteur

Compétences :

1. Préparer son groupe et le déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
2. Mettre en œuvre, sur son secteur, la tactique opérationnelle définie par le COS, en s'appuyant sur ses collaborateurs.

Savoir-agir :

1. Mobiliser et rassembler de manière anticipée ou inopinée, les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la mission de secours ;
Réaliser si nécessaire, le contrôle des matériels et aptitudes ;
Définir l'ordre de mouvement approprié ;
Commander le groupe en transit.
2. S'approprier la tactique définie par le COS, sur le secteur attribué
Décliner la tactique en fonction des agrès disponibles et des contraintes propres au secteur
Partager la tactique avec ses différents collaborateurs (chefs d'agrès et autres acteurs).

Éléments des compétences

Habiletés :

- Préparer un groupe en vue de son déplacement sur ou en dehors de son secteur
- Choisir l'itinéraire le plus adapté
- Assurer la sécurité du détachement lors des déplacements
- Définir, en fonction de l'urgence, des moyens disponibles et des conditions de sécurité, les actions :
 - immédiatement réalisables
 - réalisables dès que les conditions le permettent
- Définir les moyens complémentaires nécessaires
- Tenir compte des contraintes opérationnelles du secteur
- Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- Faire comprendre les objectifs et idées de manœuvre du COS
- Donner les actions à réaliser à ses différents interlocuteurs
- S'assurer de la bonne exécution des actions demandées
- S'appuyer sur les outils de doctrine et de commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité...)
- Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- Mettre en œuvre le dispositif SINUS
- Exploiter les capacités des équipements et matériels
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Être rigoureux dans l'application des procédures
- Être attentif aux conditions de déplacement
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions
- Être juste et mesuré
- Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Les rôles et responsabilités du chef de groupe
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- La doctrine opérationnelle de chef de groupe :
 - L'organisation et la chaîne de commandement
 - Les principes du commandement – le cadre d'ordre
 - Les outils de gestion opérationnelle et de commandement.
 - La marche générale des opérations et les connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés :
 - secours à personnes ;
 - incendies de structures ;
 - feux à l'air libre nécessitant des moyens particuliers ;
 - feux dans des établissements particuliers (ERP, industriels, patrimoine...) ;
 - risques technologiques ;
 - risques naturels.
- L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
- La compréhension du système feu – les phénomènes thermiques
- La typologie des feux, les procédés et méthodes d'extinction
- La réaction au feu des matériaux
- L'impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- La procédure gaz classique, la procédure gaz renforcée
- Les dispositions constructives, prévention opérationnelle
- Les éléments à rechercher lors des reconnaissances
- Les périmètres et zonages de sécurité
- Les sauvetages, mise en sécurité, confinement, évacuation
- La gestion des fluides
- Les capacités et modalités d'utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les établissements hydrauliques et l'alimentation des engins
- Les règles d'emploi des EPI
- La protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 3

Activité : Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement

Compétences :

1. Se positionner au sein du PC
2. Assurer la fonction « moyens »
3. Assurer la fonction « renseignements »

Savoir-agir :

1. S'intégrer rapidement dans le fonctionnement du PC (nature et organisation).
2. Faciliter la montée en puissance du dispositif de secours en relation avec le CODIS
Coordonner la distribution des moyens sur les différents secteurs, en fonction des priorités définies par le COS.
3. Faciliter le partage des informations entre les différents acteurs de l'opération de secours, le COS et le CODIS, sous l'autorité de sa hiérarchie

Éléments des compétences

Habiletés :

- Se situer dans la chaîne de commandement
- Prendre en compte la tactique définie par le COS
- Identifier les différents cadres au sein du PC et des secteurs
- Participer à la montée en puissance du PC de colonne vers le PC de site
- Veiller à la transmission de l'information de manière fidèle et pertinente
- Proposer l'emplacement du PC de colonne au COS
- Proposer l'engagement des moyens nécessaires à la réalisation des missions définies par le COS
- Assurer la distribution efficace des moyens sur les différents secteurs, en lien avec le CRM
- Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif SINUS
- Proposer les éventuels réajustements de moyens nécessaires
- Tenir à jour les tableaux de suivi (effectifs...)
- Maintenir et/ou rétablir la capacité de réponse opérationnelle des moyens engagés sur l'opération de secours
- Coordonner les actions de soutien sanitaire des équipes
- Coordonner les relèves de personnels
- Réaliser une situation tactique (SITAC) destinée à synthétiser les informations relatives à la situation opérationnelle et à partager la tactique prévue par le COS
- Tenir à jour la main courante de l'opération
- Préparer et transmettre les messages de renseignement
- Tenir à jour les différents outils de renseignement (tableau des victimes, décompte des opérations lors d'évènements climatiques par exemple...)
- Rendre compte en fonction de l'urgence et autant que de besoin au COS

Attitudes :

- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions

Connaissances :

- ° Le cadre réglementaire opérationnel :
 - rôle et missions du PC de colonne ou de site
 - rôle et missions de l'officier « moyens »
 - rôle et mission de l'officier « renseignements »
- ° Les outils cognitifs collaboratifs
- ° La charte graphique et formalisme
- ° Les outils de gestion des moyens
- ° Les doctrines opérationnelles
- ° L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- ° Le commandement menant ou concourant
- ° Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- ° Le DOS – Le DO
- ° Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- ° Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- ° Le dispositif SINUS
- ° L'organisation et la chaîne de commandement
- ° Les principes du commandement – le cadre d'ordre

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 4

Activité : Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »

Compétences :

1. Se positionner au sein d'une salle opérationnelle ou d'un PC interservices (PC exploitant ou PC communal)
2. Renforcer un CODIS, en participant notamment à la gestion des moyens de secours et du renseignement opérationnel
3. Assurer une fonction de coordination dans une salle de commandement, de décision

Savoir-agir :

1. S'intégrer rapidement dans le fonctionnement de la salle ou du PC (nature et organisation).
2. Participer à la coordination et au maintien de la capacité opérationnelle départementale et rendre compte aux autorités.
3. S'intégrer dans un centre interservices et assurer la relation avec le COS

Éléments des compétences

Habiletés :

- Prendre en compte la nature et les enjeux d'une opération de secours
- Se positionner en appui du COS et dans la chaîne de commandement
- Identifier le(s) caractère(s) singulier(s) d'une opération de secours particulière ou sensible
- Participer à l'exécution de la tactique définie par le COS (engagement de moyens SDIS ou de partenaires)
- S'assurer de la transmission d'informations aux services partenaires
- Participer au maintien et/ou au rétablissement de la capacité de réponse opérationnelle sur le territoire
- Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- Coordonner la mise en œuvre du dispositif SINUS
- Rendre compte à sa hiérarchie
- Renseigner le cas échéant les médias
- Faciliter les échanges et le partage des actions avec les autres acteurs du secours (privés ou publics)

Attitudes :

- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions
- Adopter une posture représentative du service
- Veiller à garantir une image positive et performante du service
- Adapter la communication à ses interlocuteurs

Connaissances :

- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (règlement opérationnel, dispositif ORSEC et plans particuliers)
- Les outils de remontée d'information (système d'alerte, Synergi)
- Le dispositif SINUS
- La doctrine opérationnelle de chef de groupe
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO

- ° Le DOS – Le DO
- ° Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- ° Le commandement menant ou concourant

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 5

Activité : Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

Compétences :

1. Analyser l'environnement et les enjeux de la situation
2. Rendre compte au CODIS en proposant une réponse adaptée à la situation

Savoir-agir :

1. Analyser une situation opérationnelle, les risques et les enjeux
2. Construire un compte-rendu élaboré
Rendre compte dans des délais compatibles avec la cinétique de la situation et des enjeux identifiés

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Analyser le contexte avec objectivité et recul
- ° Prendre en compte la nature et les enjeux d'une opération de secours
- ° Se positionner dans la chaîne de commandement
- ° Se positionner avec les services partenaires
- ° Travailler avec les autres services
- ° Identifier le(s) caractère(s) singulier(s) d'une opération de secours particulière ou sensible
- ° Participer à l'exécution de la tactique (engagement de moyens SDIS ou de partenaires)
- ° S'assurer de la transmission d'informations aux services partenaires
- ° Rendre compte à sa hiérarchie
- ° Faciliter les échanges et le partage des actions avec les autres acteurs du secours (privés ou publics)

Attitudes :

- ° Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- ° Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- ° Être proactif et réactif
- ° Donner du sens à ses actions
- ° Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- ° Adopter une posture représentative du service
- ° Veiller à garantir une image positive et performante du service
- ° Adapter la communication à ses interlocuteurs

Connaissances :

- ° Les capacités et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- ° Les procédures et le langage radio
- ° Le compte-rendu et la rédaction de documents
- ° Les outils de remontée d'information (système d'alerte, Synergi).
- ° Le cadre réglementaire opérationnel
- ° Les rôles et responsabilités du chef de groupe
- ° L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- ° Le commandement menant ou concourant
- ° Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- ° Le DOS – Le DO
- ° Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM

- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- L'organisation et la chaîne de commandement
- Les principes du commandement – le cadre d'ordre
- La doctrine opérationnelle de chef de groupe.

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Chef de colonne

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FPESCR17
Fiche métier CNFPT – n°11/E/35

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef de colonne

Cadre des activités de chef de colonne

Le chef de colonne intervient lors des opérations de secours nécessitant la coordination de plusieurs groupes, seul en tant que COS, ou sous l'autorité d'un commandant des opérations de secours, chef de site.

Il peut également tenir les fonctions d'officier action ou anticipation au sein d'un poste de commandement de site ou participer au fonctionnement d'une salle opérationnelle.

Le référentiel national d'activités et de compétences de chef de colonne se compose de :

- 4 domaines d'activités, regroupant 5 activités également dénommées ***blocs de compétences***

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi de chef de colonne :

I. Commandement d'une colonne

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander en position de COS	Préparer sa colonne et la déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
	Définir une tactique adaptée à la situation, en coordonnant l'activité de plusieurs groupes et les équipes des services partenaires, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
	Mettre en œuvre la tactique opérationnelle en s'appuyant sur ses collaborateurs
	S'assurer de la bonne coordination avec les différents services participant à la mission de secours
2. Commander en position de chef de secteur	Préparer sa colonne et la déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
	Mettre en œuvre, sur son secteur, la tactique opérationnelle définie par le COS, en s'appuyant sur ses collaborateurs

II. Assurer une fonction en poste de commandement de niveau site

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
3. Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement de site	Se positionner au sein du PC
	Assurer la fonction « action »
	Assurer la fonction « anticipation »

III. Assurer une mission en centre opérationnel

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
	Se positionner au sein d'un PC ou d'un centre opérationnel
4. Assurer les fonctions en centre opérationnel	Renforcer un CODIS en participant notamment à la « fonction anticipation »
	Assurer une fonction de coordination dans une salle de commandement, de décision

IV. Assurer seul une mission de reconnaissance

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
	Analyser une situation opérationnelle, les risques et les enjeux
5. Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle	Rendre compte au CODIS en proposant une réponse adaptée à la situation

FICHES PAR ACTIVITÉ

Chef de colonne

Blocs de compétences liés au domaine d'activité de chef de colonne

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Bloc de compétences 1

Activité : Commander en position de COS

Compétences :

1. Préparer sa colonne et la déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
2. Définir une tactique adaptée à la situation, en coordonnant l'activité de plusieurs groupes et les équipes des services partenaires, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
3. Mettre en œuvre la tactique opérationnelle en s'appuyant sur ses collaborateurs
4. S'assurer de la bonne coordination avec les différents services participant à la mission de secours

Savoir-agir :

1. Mobiliser et rassembler de manière anticipée ou inopinée les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la mission de secours
Réaliser, si nécessaire, le contrôle des matériels et aptitudes
Définir l'ordre de mouvement approprié
Commander la colonne en transit
2. Définir les priorités en fonction :
 - des enjeux ;
 - de la cinétique ;
 - des moyens nécessaires (disponibles et à venir).Organiser les actions dans le temps, dans le respect des règles et doctrines en vigueur
3. Partager la tactique avec ses différents collaborateurs (chefs de secteurs)
4. Partager les missions entre services menant, concourant
Veiller à la coopération, collaboration entre les différents services

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Analyser la ZI
- ° Prendre les informations pertinentes auprès du 1er COS
- ° Faire un diagnostic de la situation
- ° Identifier les dangers, mesurer les risques tant sur le plan généraliste que sur les spécialités
- ° Prendre des réactions immédiates et des mesures conservatoires
- ° Mesurer la plus-value du PCC
- ° Préparer une colonne en vue de son déplacement sur ou en dehors de son secteur
- ° Choisir l'itinéraire le plus adapté
- ° Assurer la sécurité du détachement lors des déplacements
- ° Définir, en fonction de l'urgence, des moyens disponibles et des conditions de sécurité, les actions :
 - immédiatement réalisables
 - réalisables dès que les conditions le permettent
- ° Définir les moyens complémentaires nécessaires
- ° Coordonner l'ensemble des moyens publics et privés concourant à la mission de secours
- ° Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- ° Mettre en œuvre le dispositif SINUS
- ° Agir en concertation avec les différents services
- ° Veiller à rester dans le champ de compétences de son SIS
- ° Mobiliser la ou les équipes spécialisées nécessaires à l'accomplissement de la mission en s'appuyant, le cas échéant, sur les conseillers techniques
- ° Tenir compte des contraintes opérationnelles du secteur
- ° Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- ° S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- ° Donner les actions à réaliser à ses différents interlocuteurs
- ° S'assurer de la bonne exécution des actions demandées

- S'appuyer sur les outils de doctrine et commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité...)
- Exploiter les capacités des équipements et matériels
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Gérer une situation d'accident grave, de décès en service

Attitudes :

- Être rigoureux dans l'application des procédures
- Être attentif aux conditions de déplacement
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions
- Être juste et mesuré
- Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Appréhender les modalités de fonctionnement des services concourants
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Les rôles et responsabilités du chef de colonne
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- L'organisation et la chaîne de commandement
- Les principes du commandement – le cadre d'ordre
- Les outils de préparation d'un déplacement
- Les outils de commandement lors d'un déplacement
- Les missions et organisation des différents services partenaires
- Les dispositions ORSEC NOVI – le dispositif SINUS
- Les missions et organisation des équipes spécialisées
- Les outils de gestion opérationnelle et de commandement
- Les protocoles de gestion des accidents graves et décès en service
- La marche générale des opérations et connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés :
 - secours à personnes ;
 - incendies de structures ;
 - feux à l'air libre nécessitant des moyens particuliers ;
 - feux dans des établissements particuliers (ERP, industriels, patrimoine...) ;
 - risques technologiques ;
 - risques naturels.
- L'analyse de la zone d'intervention, sectorisation

- La compréhension du système feu – les phénomènes thermiques
- La typologie des feux, les procédés et méthodes d’extinction
- La réaction au feu des matériaux
- L’impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- La procédure gaz classique, la procédure gaz renforcée
- Les dispositions constructives, prévention opérationnelle
- Les éléments à rechercher lors des reconnaissances
- Les périmètres et zonages de sécurité
- Les sauvetages, mise en sécurité, confinement, évacuation
- La gestion des fluides
- Les capacités et modalités d’utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les établissements hydrauliques et l’alimentation des engins
- Les règles d’emploi des EPI
- La protection des biens, le déblai, la surveillance – rôle, missions et responsabilités

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 2

Activité : Commander en position de chef de secteur

Compétences :

1. Préparer sa colonne et la déplacer jusqu'au lieu de l'intervention
2. Mettre en œuvre, sur son secteur, la tactique opérationnelle définie par le COS, en s'appuyant sur ses collaborateurs.

Savoir-agir :

1. Mobiliser et rassembler de manière anticipée ou inopinée les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la mission de secours ;
Réaliser, si nécessaire, le contrôle des matériels et aptitudes ;
Définir l'ordre de mouvement approprié ;
Commander la colonne en transit.
2. S'approprier la tactique définie par le COS, sur le secteur attribué
Décliner la tactique en fonction des groupes disponibles et à venir et des contraintes propres au secteur
Partager la tactique avec ses différents collaborateurs (chefs de groupe et autres acteurs).

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Préparer une colonne en vue de son déplacement sur ou en dehors de son secteur
- ° Choisir l'itinéraire le plus adapté
- ° Assurer la sécurité du détachement lors des déplacements
- ° Définir, en fonction de l'urgence, des moyens disponibles et des conditions de sécurité, les actions :
 - immédiatement réalisables
 - réalisables dès que les conditions le permettent
- ° Définir les moyens complémentaires nécessaires
- ° Tenir compte des contraintes opérationnelles du secteur
- ° Adopter et adapter de manière judicieuse et appropriée les doctrines opérationnelles en vigueur
- ° Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- ° Mettre en œuvre le dispositif SINUS
- ° S'appuyer sur les compétences des autres acteurs partenaires publics et privés
- ° Faire comprendre les objectifs et idées de manœuvre du COS
- ° Donner les actions à réaliser à ses différents interlocuteurs
- ° S'assurer de la bonne exécution des actions demandées
- ° S'appuyer sur les outils de doctrine et de commandement appropriés à la situation (cinétique, complexité...)
- ° Exploiter les capacités des équipements et matériels
- ° Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- ° Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- ° Être rigoureux dans l'application des procédures
- ° Être attentif aux conditions de déplacement
- ° Être proactif et réactif
- ° Donner du sens à ses actions
- ° Être loyal au COS et faire partager ses objectifs
- ° Être juste et mesuré
- ° Adapter la tactique à l'évolution de la situation rencontrée
- ° Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs

- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être cohérent dans la distribution des différentes actions
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Le cadre réglementaire opérationnel
- Les rôles et responsabilités du chef de colonne
- L’interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- L’organisation et chaîne de commandement
- Les principes du commandement – le cadre d’ordre
- Les outils de préparation d’un déplacement
- Les outils de commandement lors d’un déplacement
- Les missions et organisation des équipes spécialisées
- Les outils de gestion opérationnelle et de commandement.
- La marche générale des opérations et connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés :
 - secours à personnes ;
 - incendies de structures ;
 - feux à l’air libre nécessitant des moyens particuliers ;
 - feux dans des établissements particuliers (ERP, industriels, patrimoine...) ;
 - risques technologiques ;
 - risques naturels.
- L’analyse de la zone d’intervention, sectorisation
- La compréhension du système feu – phénomènes thermiques
- La typologie des feux, procédés et méthodes d’extinction
- La réaction au feu des matériaux
- L’impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- La procédure gaz classique, la procédure gaz renforcée
- Les dispositions constructives, prévention opérationnelle
- Les éléments à rechercher lors des reconnaissances
- Les périmètres et zonages de sécurité
- Les sauvetages, mise en sécurité, confinement, évacuation
- La gestion des fluides
- Les capacités et modalités d’utilisation des différents engins
- Le dimensionnement opérationnel
- Les établissements hydrauliques et alimentation des engins
- Les règles d’emploi des EPI
- La protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 3

Activité : Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement de site

Compétences :

1. Se positionner au sein du PC
2. Assurer la fonction « action »
3. Assurer la fonction « anticipation »

Savoir-agir :

1. S'intégrer rapidement dans le fonctionnement du PC (nature et organisation).
2. Faciliter l'exécution de la tactique définie par le COS en relation avec les chefs de secteur et les différentes fonctions du PCS, sous l'autorité du chef PC
3. Anticiper les situations envisageables et proposer les idées de manœuvres et les différentes tâches à accomplir au chef PC en fonction des objectifs définis par le COS.

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Se situer dans la chaîne de commandement
- ° Prendre en compte la tactique définie par le COS
- ° Identifier les différents cadres au sein du PC et des secteurs
- ° Participer à la montée en puissance du PC de colonne vers le PC de site
- ° Veiller à la transmission de l'information de manière fidèle et pertinente
- ° Proposer l'engagement des moyens nécessaires à la réalisation des missions définies par le COS
- ° Assurer la distribution efficace des moyens sur les différents secteurs, en lien avec le CRM
- ° Proposer les éventuels réajustements de moyens nécessaires
- ° Tenir à jour les tableaux de suivi (effectifs...)
- ° Maintenir et/ou rétablir la capacité de réponse opérationnelle des moyens engagés sur l'opération de secours
- ° Coordonner les actions de soutien sanitaire des équipes
- ° Coordonner les relèves de personnels
- ° Réaliser une situation tactique (SITAC) destinée à synthétiser les informations relatives à la situation opérationnelle et à partager la tactique prévue par le COS
- ° Anticiper les solutions envisageables ;
- ° Proposer des idées de manœuvres au chef PC ;
- ° Établir les différentes tâches à accomplir ;
- ° Tenir à jour la main courante de l'opération
- ° Préparer et transmettre les messages de renseignement
- ° Tenir à jour les différents outils de renseignement (tableau des victimes, décompte des opérations lors d'événements climatiques par exemple...)
- ° Rendre compte en fonction de l'urgence et autant que de besoin au COS

Attitudes :

- ° Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- ° Être proactif et réactif
- ° Donner du sens à ses actions
- ° Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs

Connaissances :

- ° Le cadre réglementaire opérationnel :
 - rôle et missions du PC de colonne ou de site
 - rôle et missions de l'officier « action »

- rôle et mission de l'officier « anticipation »
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- Les outils cognitifs collaboratifs
- La charte graphique et formalisme
- Les outils de gestion des moyens
- Les doctrines opérationnelles

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 4

Activité : Assurer une mission en centre opérationnel

Compétences :

1. Se positionner au sein d'un PC ou d'un centre opérationnel
2. Renforcer un CODIS en participant notamment à la « fonction anticipation »
3. Assurer une fonction de coordination dans une salle de commandement, de décision

Savoir-agir :

1. S'intégrer rapidement dans le fonctionnement du PC ou du centre opérationnel (nature et organisation).
2. Participer à la coordination et au maintien de la capacité opérationnelle départementale et rendre compte aux autorités.
3. S'intégrer dans un centre interservices et assurer la relation avec le COS

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Prendre en compte la nature et les enjeux d'une opération de secours, d'une situation de crise
- ° Se positionner en appui du COS et dans la chaîne de commandement
- ° Se positionner en tant que représentant du SIS
- ° Identifier le(s) caractère(s) singulier(s) d'une opération de secours sensible
- ° Participer à l'exécution de la tactique définie par le COS (engagement de moyens SDIS ou de partenaires)
- ° S'assurer de la transmission d'informations aux services partenaires
- ° Participer au maintien et/ou au rétablissement de la capacité de réponse opérationnelle sur le territoire
- ° Mettre en œuvre les plans du dispositif ORSEC dont la thématique NOVI
- ° Coordonner la mise en œuvre du dispositif SINUS
- ° Rendre compte à sa hiérarchie
- ° Renseigner le cas échéant les médias
- ° Faciliter les échanges et le partage des actions avec les autres acteurs du secours (privés ou publics)

Attitudes :

- ° Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- ° Être proactif et réactif
- ° Donner du sens à ses actions
- ° Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- ° Adopter une posture représentative du service
- ° Veiller à garantir une image positive et performante du service
- ° Adapter la communication à ses interlocuteurs

Connaissances :

- ° Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle
- ° Les outils de remontée d'information (système d'alerte, Synergi).
- ° L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- ° Le commandement menant ou concourant
- ° Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- ° Le DOS – Le DO
- ° Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- ° Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)

- Le dispositif SINUS
- La doctrine opérationnelle de chef de colonne

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Dispositions ORSEC et ressources prévisionnelles du SIS
- Dispositif SINUS

Bloc de compétences 5

Activité : Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

Compétences :

1. Analyser l'environnement et les enjeux de la situation
2. Rendre compte au CODIS en proposant une réponse adaptée à la situation

Savoir-agir :

1. Analyser une situation opérationnelle, les risques et les enjeux
 2. Construire un compte-rendu élaboré
- Rendre compte dans des délais compatibles avec la cinétique de la situation et des enjeux identifiés

Éléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Prendre en compte la nature et les enjeux d'une opération de secours
- Se positionner dans la chaîne de commandement
- Se positionner avec les services partenaires
- Travailler en interservices (SAMU, forces de l'ordre...)
- Identifier le(s) caractère(s) singulier(s) d'une opération de secours sensible
- Participer à l'exécution de la tactique (engagement de moyens SDIS ou de partenaires)
- S'assurer de la transmission d'informations aux services partenaires
- Rendre compte à sa hiérarchie
- Faciliter les échanges et le partage des actions avec les autres acteurs du secours (privés ou publics)

Attitudes :

- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Être proactif et réactif
- Donner du sens à ses actions
- Prendre en compte le facteur humain et les biais cognitifs
- Adopter le mode collaboratif adapté à la situation et aux interlocuteurs
- Adopter une posture représentative du service
- Veiller à garantir une image positive et performante du service
- Adapter la communication à ses interlocuteurs

Connaissances :

- Les capacités et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Les procédures et le langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- La déontologie et les obligations professionnelles
- Les outils de remontée d'information (système d'alerte, Synergi).
- L'interservices (SAMU, FSI, AASC...)
- Le commandement menant ou concourant
- Les pouvoirs de police – COS/DOS-DO
- Le DOS – Le DO
- Les responsabilités du COS, du COPG et du DSM
- Le cadre réglementaire et de doctrine opérationnelle (dispositif ORSEC, PCS, POI, établissements répertoriés ...)
- Le dispositif SINUS
- La doctrine opérationnelle de chef de colonne

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Officier de garde

Correspondance ROME -
Correspondance RIME -
Fiche métier CNFPT -

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Officier de garde

Cadre des activités de l'officier de garde :

L'officier de garde est chargé de la mise en œuvre des modes opératoires définis par les chefs d'unités opérationnelles et fonctionnelles de l'établissement dans le cadre d'une garde.

Le référentiel national d'activités et de compétences d'officier de garde se compose :

- d'un domaine d'activités, également dénommé ***bloc de compétences***

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences d'officier de garde:

I. Domaine d'activité relatif à la gestion de la garde

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
	Encadrer les équipes de proximité
1. Gérer l'activité de la garde	Coordonner les activités péri-opérationnelles des équipes de proximité afin de maintenir le potentiel opérationnel conformément aux règles de l'établissement
	Participer à l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité

FICHES PAR ACTIVITÉ

Officier de garde

Blocs de compétences liés au domaine d'activité d'officier de garde

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Bloc de compétences 1

Activité : Gérer l'activité de la garde

Compétences :

1. Encadrer les équipes de proximité
2. Coordonner les activités péri-opérationnelles des équipes de proximité afin de maintenir le potentiel opérationnel conformément aux règles de l'établissement
3. Participer à l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité

Savoir-agir :

1. S'assurer des capacités opérationnelles du CIS
Manager les équipes de garde et d'astreinte en adaptant son comportement à chaque situation
Motiver, fédérer et valoriser les personnes de garde ou d'astreinte
Encadrer l'équipe de garde pour la réalisation des missions péri-opérationnelles et opérationnelles, dans le respect des directives de service
Entretenir les relations extérieures nécessaires au fonctionnement de la garde et pour le bon déroulement des missions de secours
Organiser ou participer à l'organisation du rassemblement de la garde
Organiser ou participer à l'organisation de l'entraînement journalier (formation, entretien physique...)
2. S'assurer du respect des règles de fonctionnement du CIS
Appliquer et faire appliquer les règles de fonctionnement et les consignes du CIS
3. Participer à la gestion des situations individuelles et collectives
Animer un débriefing
Réaliser l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité

Éléments des compétences

Habiletés :

- Identifier les acteurs et les enjeux susceptibles d'être concernés par la situation
- Mesurer les enjeux :
 - Les enjeux organisationnels et managériaux
 - Les enjeux sociétaux et environnementaux
 - Les enjeux en termes de responsabilité individuelle et du service
- Adopter un management juste et adapté à la situation et aux enjeux
- Adopter une posture en adéquation avec les acteurs concernés et les enjeux
- S'assurer de la compréhension de ses attentes par l'équipe
- Gérer les situations impactant la capacité opérationnelle de la garde
- S'adapter aux contraintes et statuts des personnels (SPP, SPV et PATS)
- Travailler en coopération en interservices
- Motiver la réalisation de l'action
- Adapter les missions et s'adapter aux évolutions

Attitudes :

- Se positionner en cadre intermédiaire entre les personnes placées sous son autorité et la hiérarchie du CIS.
- Gérer et réguler les conflits
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Être attentif à l'équipe (sécurité, préservation physique et psychologique)
- Adapter le rythme et les contraintes aux capacités de l'équipe
- Agir pour le développement du collectif

Connaissances :

- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Les droits et devoirs du fonctionnaire
- L'évaluation annuelle
- L'organisation des services d'incendie et de secours
- Les outils de gestion opérationnelle
- La PAO, la DECI, la planification opérationnelle
- La préservation du potentiel physique et psychologique
- La qualité, santé et vie au travail
- Les rôles et responsabilités de l'officier de garde
- Les principes de management
- Le compte-rendu

Autres ressources :

- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Officier d'encadrement

Correspondance ROME -
Correspondance RIME -
Fiche métier CNFPT -

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Officier d'encadrement

Cadre des activités de l'officier d'encadrement

L'officier d'encadrement est chargé de la mise en œuvre et participe à la déclinaison des directives, définies par les chefs d'unités opérationnelle et fonctionnelles de l'établissement, au sein du bureau ou service dans lequel il est affecté.

Le référentiel national d'activités et de compétences de l'officier d'encadrement se compose :

- d'un domaine d'activités, également dénommé ***bloc de compétences***

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'officier d'encadrement :

- I. Domaine d'activité relatif à l'encadrement.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
1. Réaliser les missions fonctionnelles et encadrer les personnels en CIS ou service fonctionnel	Manager les personnes placées sous son autorité
	Piloter des projets de service
	Encadrer les personnes placées sous son autorité
	Entretenir des relations avec des partenaires extérieurs

FICHES PAR ACTIVITÉ

Officier d'encadrement

Blocs de compétences liés au domaine d'activité de l'officier d'encadrement

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Bloc de compétences 1

Activité : Réaliser les missions fonctionnelles et encadrer les personnels en CIS ou en service fonctionnel

Compétences :

1. Manager les personnes placées sous son autorité
2. Piloter des projets de service
3. Encadrer les personnes placées sous son autorité
4. Entretenir des relations avec des partenaires extérieures

Savoir-agir :

1. Créer les conditions motivantes, fédératrices et valorisantes pour les personnes du service, du CIS
Jouer un rôle social majeur
Anticiper les conséquences managériales de la situation
2. Analyser la commande et définir les contours du projet
Planifier et ordonnancer le projet
Construire, piloter, manager le projet et les équipes projets conformément au cadre donné
Contrôler, et ajuster régulièrement le projet en fonction de l'évolution du projet
3. Adapter l'organisation placée sous son autorité dans le respect des procédures et règlements
Appliquer et faire appliquer les règles de fonctionnement et les consignes du service
4. Participer à la promotion et à la pérennisation du volontariat
Assurer la représentation et la valorisation du SIS
Conseiller lorsque cela est nécessaire, les partenaires sur les risques de sécurité civile, ainsi que sur les modalités de prise en compte par le service
Participer et/ou animer des actions d'information, de sensibilisation ou de formation du public sur les risques quotidiens

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Organiser les activités du CIS ou du service
- ° Valoriser les équipes et l'ensemble des personnels du CIS ou du service
- ° Pérenniser et consolider la cohésion au sein du CIS ou du service
- ° Adapter son management à la ressource humaine
- ° Adapter les postes et les missions à la ressource humaine
- ° Évaluer et réaliser l'entretien des personnes placées sous son autorité
- ° Gérer et réguler les conflits
- ° Mettre en œuvre et assurer la gestion de projet
- ° Motiver le personnel autour de projets communs
- ° Participer à la démarche d'amélioration continue du service
- ° Accompagner les personnels du CIS ou du service pour la réalisation d'une ou plusieurs missions
- ° Veiller à la préservation de la santé des personnes placées sous son autorité
- ° Optimiser le potentiel du CIS ou du service
- ° Adapter l'organisation des activités du CIS aux contraintes de disponibilités des personnels
- ° Représenter le service et la hiérarchie
- ° Valoriser les actions du SIS
- ° Promouvoir et pérenniser le volontariat
- ° Participer à la prévention des risques du quotidien auprès du grand public
- ° Répondre aux sollicitations extérieures ou relayer à la personne ressource
- ° Participer aux cérémonies et au devoir de mémoire
- ° Organiser des cérémonies en respectant le protocole
- ° Accompagner et soutenir les familles en cas d'accident
- ° Respecter et diffuser les normes de l'organisation

Attitudes :

- Être leader et proactif
- Être force de propositions en tenant compte de son environnement, du contexte
- Anticiper les conflits et détecter les signaux faibles
- Être à l'écoute du personnel au regard des contraintes physiologiques et psychologiques
- Être bienveillant et empathique
- Être loyal et équitable
- Être juste, mesuré et assumer ses choix
- Faire preuve de courtoisie et de savoir-vivre

Connaissances :

- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Les règles de bienséance, le guide des bonnes pratiques
- L'organisation, le modèle de sécurité civile française
- Les conditions d'engagement
- La stratégie de communication du SIS
- Les risques de sécurité civile ou domestiques
- La sociologie du volontariat
- Les partenaires publics et privés
- Les règles protocolaires et de pratique des missions de sécurité civile
- La sociologie des organisations
- La gestion de projet
- Le pilotage de projet
- Le management de projet
- Les droits et devoirs du fonctionnaire
- L'évaluation annuelle
- L'organisation des services d'incendie et de secours
- Les outils de gestion opérationnelle
- La PAO, la DECI, la planification opérationnelle
- La préservation du potentiel physique et psychologique
- La qualité, santé et vie au travail

Autres ressources :

- Textes officiels de la fonction publique
- Code de la sécurité intérieure
- Article 40 du code de la procédure pénale
- L'étude sur le volontariat MANA LARES
- Guide du volontariat et des bonnes pratiques
- Règlement intérieur du SIS
- Articles L4121-1 & 2 du code du travail
- Règlement opérationnel du SIS

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Manageur des risques de sécurité civile

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FPESCR17
Fiche métier CNFPT – n°11/E/35

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Manageur des risques de sécurité civile

Cadre des activités du manageur des risques de sécurité civile

Le manageur des risques de sécurité civile est chargé de participer à la conception et de coordonner la mise en œuvre de la politique départementale de prévention, de planification et de couverture des risques de Sécurité Civile élaborée, sous l'autorité du directeur, par les officiers supérieurs. Il participe :

- à l'analyse des risques de sécurité civile ;
- à la planification et à la préparation opérationnelle ;
- à la gestion des ressources (humaines, organisationnelles, matérielles...) mises à sa disposition pour en assurer la couverture ;
- au conseil technique auprès de l'autorité de police administrative et services déconcentrés au sein du département et contribue à entretenir les relations transversales en interservices.

Le référentiel national d'activités et de compétences de manageur des risques de sécurité civile se compose :

- d'un domaine d'activité, regroupant 3 activités également dénommées *blocs de compétences*

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de manageur des risques de sécurité civile :

1. Domaine d'activité relatif au manageur des risques de sécurité civile

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
	Assurer une veille permanente de l'évolution des risques et des menaces
1. Analyser les risques et participer à la planification opérationnelle	Analyser les risques et en mesurer les différents enjeux
	Décliner, en lien avec les partenaires institutionnels et en impliquant les citoyens, les dispositifs nationaux et locaux de planification, de préparation opérationnelle
	Adapter l'organisation locale de la réponse du service conformément à la doctrine nationale pour répondre aux risques et aux menaces
2. Assurer les missions et gérer les ressources (humaines, organisationnelles, matérielles...) mises à sa disposition pour fiabiliser la couverture des risques	Adapter l'organisation de son entité et proposer des actions innovantes
	Faciliter le maintien et le développement du niveau de performance de l'ensemble des équipes en prenant en compte les exigences interservices
3. Développer et entretenir les relations transversales et interservices	Initier ou coordonner des actions de promotion du modèle français de Sécurité Civile
	Valoriser les actions du SIS dans la société civile
	Apporter des éléments de réponse aux problématiques de Sécurité Civile

FICHES PAR ACTIVITÉ

Manageur des risques de sécurité civile

Blocs de compétences liés au domaine d'activité de manageur des risques de sécurité civile

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargé de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instruction et de manœuvre (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Chaque fiche d'activité précise de manière non exhaustive les autres ressources disponibles.

Bloc de compétences 1

Activité : Analyser les risques et participer à la planification opérationnelle

Compétences :

1. Assurer une veille permanente de l'évolution des risques et des menaces
2. Analyser les risques et en mesurer les différents enjeux
3. Décliner, en lien avec les partenaires institutionnels et en impliquant les citoyens, les dispositifs nationaux et locaux de planification, de préparation opérationnelle
4. Adapter l'organisation locale de la réponse du service conformément à la doctrine nationale pour répondre aux risques et aux menaces

Savoir-agir :

1. Créer ses outils de veille opérationnelle et technique
Caractériser le risque (aspects qualitatifs et quantitatifs)
2. Dimensionner et prioriser les enjeux de Sécurité Civile
Évaluer les enjeux pour l'organisation de la réponse de Sécurité Civile
3. Intégrer les éléments clés de doctrine opérationnelle
Transposer et adapter au SIS les dispositions de Sécurité Civile
Intégrer le citoyen et les partenaires institutionnels, au plus tôt, dans la construction de la réponse de Sécurité Civile
4. S'intégrer dans la démarche d'amélioration continue et d'innovation de son service
Émettre des préconisations cohérentes et adaptées à son environnement professionnel intégrant l'ensemble des dimensions de l'établissement
Intégrer ces préconisations dans les organisations interne et interservices de la réponse de Sécurité Civile

Éléments des compétences

Habiletés :

- Organiser et structurer une veille documentaire
- Élaborer des documents de synthèse à pouvoir décisionnel
- Argumenter ses choix à l'aide de données scientifiques et techniques
- Utiliser les outils appropriés d'évaluation des risques
- Prendre en compte le caractère interservices de la couverture du risque
- S'intégrer dans la démarche d'amélioration continue de son SIS
- S'inscrire dans une démarche d'innovation

Attitudes :

- Être proactif
- Être curieux
- Être méthodique
- Être loyal
- Être équitable
- Être exemplaire
- Être objectif

Connaissances :

- L'organisation interne de la gestion des risques (boucle de gestion) ;
- La démarche d'approche globale de la gestion des risques à l'échelle des SIS ;
- L'organisation départementale et nationale de la gestion des risques ;
- Le cadre réglementaire opérationnel (dispositif ORSEC, PCS, POI) ;
- Les outils du RETEX.

Autres ressources :

- Textes officiels de la fonction publique
- Code de la sécurité intérieure
- CGCT
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences 2

Activité : Assurer les missions et gérer les ressources (humaines, organisationnelles, matérielles...) mises à sa disposition pour fiabiliser la couverture des risques

Compétences :

1. Adapter l'organisation de son entité et proposer des actions innovantes
2. Faciliter le maintien et le développement du niveau de performance de l'ensemble des équipes en prenant en compte les exigences interservices

Savoir-agir :

1. S'inscrire dans les orientations stratégiques et organisationnelles du SIS
Faire évoluer l'organisation conformément aux orientations de la doctrine nationale et aux contingences du SIS
Placer la ressource humaine au centre de ses décisions afin d'adapter son organisation et de pouvoir anticiper sur la conduite du changement ou la détection des signaux faibles
2. Organiser régulièrement des actions en interservices
Réaliser des mises en situations régulières, en fonction des besoins du service et des équipes
Intégrer les citoyens dans les actions de maintien et de développement des compétences
Favoriser la mobilisation des collectifs de travail réels lors des actions.

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Anticiper et conduire le changement
- ° Manager un groupe, une équipe dans le cadre de l'organisation d'un CIS ou d'un projet
- ° Valoriser l'ensemble du personnel, SPP, SPV ou PATS
- ° Répartir les tâches, les fiches de postes, les missions de chacun
- ° Évaluer, autoévaluer les objectifs fixés et élaborer des indicateurs

Attitudes :

- ° Être proactif
- ° Être curieux
- ° Être méthodique
- ° Être loyal
- ° Être équitable
- ° Être exemplaire
- ° Être objectif

Connaissances :

- ° Le cadre réglementaire ;
- ° La démarche d'approche globale de la gestion des risques à l'échelle nationale :
 - dispositif ORSEC
 - méthodologie des exercices et des RETEX
 - Pouvoir de police du préfet en tant que DO
 - Pouvoir du maire en tant que DOS et chargé de la sauvegarde des populations
- ° Les règles administratives interservices ;
- ° Le processus départemental et national de la gestion des risques ;
- ° Les rôles, missions et organisation des acteurs publics et privés concourant aux missions de sécurité civile ;
- ° Le rôle des services d'incendie et de secours dans l'organisation générale de la sécurité civile.

Autres ressources :

- Textes officiels de la fonction publique
- Code de la sécurité intérieure
- CGCT
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences 3

Activité : Développer et entretenir les relations transversales et interservices

Compétences :

1. Initier ou coordonner des actions de promotion du modèle français de Sécurité Civile
2. Valoriser les actions du SIS dans la société civile
3. Apporter des éléments de réponse aux problématiques de Sécurité Civile

Savoir-agir :

1. Participer à la diffusion de la culture de sécurité civile
Impulser la place du citoyen, acteur majeur de la Sécurité Civile
Promouvoir l'engagement volontaire
Organiser et animer les actions de prévention et de formation du public pour les risques de Sécurité Civile.
2. Impliquer les organisations et citoyens dans les actions de Sécurité Civile
Assurer la représentation du service lors des différents échanges interservices relatifs à la gestion des risques de Sécurité Civile
Dynamiser la mutualisation et favoriser le travail interservices
3. Accompagner l'autorité de police administrative dans ses choix
Répondre avec discernement aux sollicitations extérieures, ou les relayer aux personnes ou services ressources
Proposer des orientations adaptées aux enjeux et possibilités du service et des différents partenaires

Éléments des compétences

Habiletés :

- ° Promouvoir et pérenniser le volontariat
- ° Informer, sensibiliser, former le public aux gestes et comportements qui sauvent
- ° Communiquer auprès des partenaires extérieurs sur les actions du service et les gestes et comportements qui sauvent
- ° Conseiller techniquement les élus, les partenaires extérieurs ou le public sur les risques de sécurité civile et les comportements à adopter
- ° Valoriser les actions du service
- ° Représenter la hiérarchie lors d'événements ou cérémonie
- ° S'intégrer dans la stratégie départementale de la couverture des risques de sécurité civile ;
- ° Mesurer les enjeux de sécurité civile ;
- ° Mesurer les enjeux stratégiques des différents acteurs ;
- ° Répondre de manière adaptée à une sollicitation extérieure ;
- ° S'intégrer dans un dispositif de gestion de crise ;
- ° Respecter et diffuser les normes de l'organisation.

Attitudes :

- ° Se positionner en qualité d'encadrant
- ° Être leader et proactif
- ° Être bienveillant et empathique
- ° Être loyal et équitable
- ° Être juste, mesuré et assumer ses choix
- ° Faire preuve de courtoisie et de savoir-vivre

Connaissances :

- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Les règles de bienséance, le guide des bonnes pratiques
- L'organisation, le modèle de sécurité civile française
- La protection civile, mécanisme européen et mondial
- Les conditions d'engagement
- La stratégie de communication du SIS
- L'histoire des sapeurs-pompiers
- Les risques de sécurité civile ou domestiques, planification opérationnelle, DECI et PAO
- La sociologie du volontariat
- Les partenaires publics et privés
- Les règles protocolaires et de pratique des missions de sécurité civile
- La sociologie des organisations
- Les droits et obligations du fonctionnaire
- L'organisation des services d'incendie et de secours
- Les honneurs et récompenses
- La psychologie du groupe
- Les statuts des différents personnels (SPP-SPV-PATS)
- Le réseau associatif, FNSPF, MNSPF, ODP

Autres ressources :

- Textes officiels de la fonction publique
- Code de la sécurité intérieure
- Article 40 du code de la procédure pénale
- L'étude sur le volontariat MANA LARES
- Guide du volontariat et des bonnes pratiques
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition avril 2020 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE